

MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents :
- de votants :

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents :

Procuration :

Secrétaire de séance :

DELIBERATION 2025-045 : Autorisation pour le mandatement des dépenses d'investissement de la COMMUNE avant le vote du budget 2026

Afin de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 jusqu'à l'adoption du budget DE LA COMMUNE 2026 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A**

AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, avant le vote du budget DE LA COMMUNE 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire
David Astruc